



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 18 / 04 / 2024

Dossier complet le : 18 / 04 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0143

1 Intitulé du projet

Création d'un forage de reconnaissance d'exploration des formations sous-jacente à la nappe des cailloutis de la Crau - Site de St-Martin-de-Crau

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SYMCRAU

Raison sociale

Syndicat mixte ouvert

N° SIRET

2 0 0 0 0 2 0 8 7 0 0 0 2 7

Type de société (SA, SCL...)

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

Nom

TRAMONTIN

☐ Monsieur

Prénom(s)

Céline

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols. (a)	Création d'un forage de reconnaissance de plus de 50 m de profondeur suivi de pompages d'essais en vue d'une caractérisation de l'aquifère. Concerné par la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature IOTA

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit de la création d'un forage de reconnaissance sur une profondeur prévisionnelle comprise entre 100 et 200 m.

Les travaux consistent en l'amenée d'une machine et des équipements de forage (fourgon, remorque, tiges, compresseur, taillant) sur une emprise chantier d'environ 100 m². Aucuns travaux de démolition ne sont prévus. Le forage sera réalisé verticalement, en tête (surface) l'ouvrage sera d'une emprise totale de 3 m² constitué par un tube acier cadenassé de maximum 1 m de haut protégé par une dalle béton de 3 m².

La durée prévisionnelle de la foration est d'une semaine.

Des pompages d'essais aquifère seront menés à la suite (équipement provisoire d'une pompe, débitmètre et refoulement) sur une durée maximum de 3 jours.

4.2 Objectifs du projet

Les principaux objectifs sont :

- o l'amélioration des connaissances géologiques et hydrogéologiques ;
- o la recherche d'un nouvel aquifère profonds, ici les sables Astiens, pour servir in fine à orienter des schémas directeurs des collectivités ;
- o répondre aux enjeux du territoire : sécuriser l'alimentation en eau potable (la nappe des cailloutis de la Crau étant actuellement la ressource exploitée principale), dans un contexte de changement climatique global ;
- o ultérieurement, réinjecter les résultats des analyses de ces logs et des pompages d'essais dans le modèle géologique qui pourrait être précisé.

Il s'agit d'un projet d'exploration des ressources en eau souterraine sous-jacentes à la nappe de Crau. En cas de résultats favorables, d'autres projets de création de captage pourront être envisagés par les acteurs du secteur pour sécuriser leur apport en eau.

L'ouvrage en sujet sera alors conservé comme ouvrage de surveillance quantitative et/ou qualitative de la nappe. En cas contraire, l'ouvrage sera comblé dans les règles de l'art.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Une société de forage mettra en station une foreuse et réalisera un forage en 233 mm. Les travaux seront réalisés de jour. Le forage sera protégé des intrusions superficielles par la mise en place d'une margelle bétonnée de 3 m² et d'un capot à bride étanche. Les travaux seront réalisés conformément à la norme NFX10-999.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'ouvrage ne sera pas exploité en dehors d'un prélèvement temporaire pour les pompages d'essai. Dans la continuité de la création de l'ouvrage, la mise en place d'une pompe permettra de tester l'ouvrage à des débits croissants et sur une durée d'une heure par débit (pompage par paliers). Ces tests seront suivis d'un test de nappe avec un pompage d'une durée de 24 heures (essai longue durée). Un refoulement sera mis en place ainsi qu'un rejet contrôlé afin d'éviter toute contamination des nappes souterraines. Les eaux d'exhaure seront rejetées au niveau du canal de Langlade.

Après avoir réalisé ces essais, le système de pompage dans son entièreté sera retiré afin de ne laisser que le piézomètre d'observation.

A l'issue de l'exploration aquifère, en cas de résultat favorable, l'ouvrage sera conservé en tant que piézomètre pour la surveillance (quantitative et/ou qualitative) de la nappe. En cas de résultats défavorable, le forage sera rebouché selon la norme NFX10-999.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0 de la loi sur l'eau dont évaluation des incidences Natura 2000
Déclaration au code minier

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie parcellaire	6451 m²
Coordonnées géographiques du forage (WGS84)	43,604 4,791
Surface chantier	100 m²
Profondeur	100 à 200 m
Surface forage terminé	3 m²
Débit des essais de pompage	20 m3/h

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " N Lat. : ° , " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU St-Martin-de-Crau - Pas de zonage

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5

Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le projet se situe dans une ZNIEFF type II, soit la n°930012406 « Crau », identifiant régional 13157100.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRT EPC France PPRT Eurengo
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	EPC France approuvé le 16 avril 2014 Eurengo approuvé le 30 juin 2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Dans la ZPS « Crau » codifiée FR9310064. Dans la ZPC « Crau centrale – Crau sèche » codifiée FR9301595. A environ 300 m au sud de la ZPS « Marais de la Vallée des baux et marais d' Arles
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prélèvements temporaires dans la nappe d'eau souterraine afin de réaliser des pompages d'essais uniquement (20 m3/h). Essais par paliers et essais longue durée (environ 600 m3 au total sur une semaine). Suite aux essais, aucun prélèvement complémentaire ne sera effectué. Nappe d'eau sous-jacente à FRDG104.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Les déblais d'un forage de seront peu importants et seront évacué par l'entreprise de forage
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Il s'agit de la prospection d'une nouvelle ressource en eau potentielle A terme l'objectif est de substituer une partie des exploitations de la nappe des cailloutis de la Crau
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Seul des bruits, vibrations et poussières lors de la phase travaux. Aucune perturbation à la suite de la création de l'ouvrage.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Dans le zonage "à risque B2" autour du site EPC FRANCE, soit exposée à un niveau d'aléa moyen.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Séisme Géorisques indique une sismicité moyenne sur la commune de Salon-de-Provence et dans la zone d'implantation du futur forage. Sur l'échelle réglementaire, le risque sismique est de 4/5.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Seule une foreuse sera mise en station sur le chemin existant pendant une durée de 1 semaine.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruits en phase travaux (création de l'ouvrage) uniquement et plus particulièrement lors du forage.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Vibrations en phase travaux (création de l'ouvrage) uniquement et plus particulièrement lors du forage.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Rejet d'eau de forage et pompage en phase de test (temporaire) Rejet après décantation au niveau du fossé Rageyrol
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Canal d'irrigation de Langlade

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface).
Perturbation sonore et visuelle temporaire durant la phase travaux (machine de forage)

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le site étant situés en zonage de protection NATURA2000, des reconnaissances de chaque site ont été réalisées en Janvier 2024 afin de procéder à un état des lieux des écosystèmes et espèces en présence (formulaire d'incidence Natura2000)

Ces contraintes se traduiront vis à vis du chantier par les précautions minimum suivantes :

- dispositifs de rétention (membranes imperméables, bacs,...) seront disposés sous tous les matériels susceptibles de provoquer des écoulements ou des égouttures d'hydrocarbures (moteurs thermiques et hydrauliques, réservoirs, bidons,...) afin de pallier tout risque d'épandage.

En outre, un volume suffisant de produit absorbant spécifique aux hydrocarbures sera en permanence disponible sur le chantier pour être utilisé en cas d'accident. Les produits ou les terres souillés seront éliminés comme des déchets sans supplément ou devis ;

- approvisionnement en carburant limité à la quantité strictement nécessaire, le stockage éventuel se fera dans une cuve à double enveloppe ;

- la pompe immergée, utilisée pour l'essai de pompage sera alimentée en électricité par un groupe électrogène équipé d'un dispositif de rétention intégré ;

- la mise à disposition sur sites de moyens d'extinction incendie adaptés (2 à 3 extincteurs 6 à 9L minimum disposant d'un justificatif de contrôle réglementaire) ;

- interdiction de tout épandage de laitier de ciment sur le sol lors des cimentations ;

- évacuation, élimination des déchets et nettoyage complet du chantier en fin d'intervention.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit de la création d'un forage de reconnaissance à des fins de caractérisation d'un aquifère, sans prélèvements permanents ni dégradation des milieux. Au regard du formulaire, il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Mandat de délégation dossier environnemental	☒
2	Annexe 9 - Récépissé de déclaration IOTA	☒
3	Annexe 10 - Formulaire simplifié d'incidence Natura 2000	☒
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BECHARD

Prénom Paco

Qualité du signataire Hydrogéologue, mandataire SYMCRAU

À Nîmes

Fait le 1 8 / 0 4 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)